

Paris, le 20 décembre 2007

## **La CFVDP prend acte de l'adoption d'un compromis sur la réforme de l'OCM viti-vinicole**

La Confédération Française des Vins de Pays prend acte de l'adoption par le Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne d'un compromis sur la réforme de l'OCM viti-vinicole ultra-libérale présentée par la Commission européenne.

La Confédération Française des Vins de Pays considère qu'il s'agit dans l'ensemble d'une très mauvaise réforme pour la filière vins de pays française qu'elle n'a d'ailleurs eu de cesse de dénoncer depuis 18 mois. Certaines dispositions adoptées par les Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne auront de graves conséquences sur l'équilibre du marché et vont à l'encontre des objectifs de réforme initialement affichés.

Ainsi, la possibilité pour les vins sans indication géographique d'utiliser pour leur étiquetage la mention du cépage, même si une procédure de contrôles est prévue, aura un impact catastrophique sur les vins de pays qui ont développé ce concept et risque d'engendrer une plus grande confusion pour les consommateurs.

Les parlementaires français (Sénat et Assemblée Nationale) et européens ayant compris le danger d'une telle disposition s'y étaient d'ailleurs opposés et il est surprenant que les Ministres de l'Agriculture n'aient pas tenu compte des avis exprimés par les élus.

Pour M. Jean HUILLET, « autoriser le cépage pour les vins sans indication géographique revient à remettre en cause l'existence même de nombreux vins de pays et 40 ans d'efforts qualitatifs pour faire émerger ce concept de vins de pays qui est l'un des moteurs des exportations françaises.

Il est regrettable que la France, leader mondial des vins de cépage, ne se soit pas opposée plus fermement à cette proposition de la Commission européenne alors que la profession avait clairement affirmé son opposition à cette éventualité compte tenu des risques encourus par la filière ».

Jean HUILLET, Président de la Confédération Française des Vins de Pays estime « que les pouvoirs publics devront assumer les conséquences de la réforme qu'ils ont adoptée ».